



Les prérequis pour l'adhésion à l'école du kart, sont ...

Les jeunes pilotes garçon ou fille doivent être âgés de minimum 7 ans et maximum 12 ans et mesurer 1.35 M minimum.

Les cours comprennent des exercices écrits et lus, nos jeunes apprentis pilotes doivent donc avoir les bases de l'écriture et la de la lecture.

Au regard du programme mis en place, une certaine expérience de la pratique du karting est nécessaire. Des sessions loisirs ou participations à des stages sont fortement recommandées au préalable. Ce qui nous donnera l'occasion de nous rendre compte des capacités de l'enfant à suivre les cours d'une durée de 2 heures nécessitant une certaine concentration et condition physique.

Une journée de présentation sera organisée qui permettra l'accès à l'EFK. Les moniteurs diplômés BPJEPS de la FFSA se réservent le droit de ne pas accepter l'enfant qui ne remplira pas toutes les conditions nécessaires.

Votre adhésion pour les 20 cours programmés sur l'année 2024/2025 :

Votre signature à l'adhésion de l'EFK Douvrin vous engage pour l'ensemble des cours. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera possible. Le calendrier vous est communiqué à l'année. Certains critères indépendants de notre volonté (la météo entre autres) nous imposerons peut-être un changement de date. La nouvelle vous sera communiquée rapidement et sera suffisamment décalée pour vous laisser de vous organiser.

Les consignes à respecter :

Notre rôle de moniteurs diplômés est d'accompagner vos enfants dans leur découverte de notre sport. Cela nécessite le respect des règles instaurées et mises en place et des personnes qui vous accueillent. Tous motivés à faire de ces cours un moment de plaisir qui doit être partagé et ce en toute sécurité.

Le respect des lieux, des personnes présentes, sur et en dehors de la piste sont indispensables à la sécurité, à la satisfaction de chacun(intervenants et participants) et surtout à la pratique du Karting. Tout comportement inadapté sera remonté aux parents afin d'y remédier.

Le non-respect des règles et du matériel mis à votre disposition avant, pendant ou après le roulage qui entrainerait une remise en état, fera l'objet d'une facturation au tarif en vigueur du constructeur auxquelles viendra s'ajouter le temps passé au tarif de 50 € / heure.

Le diplôme :

L'attribution des différents volants est basée sur les objectifs définis par la FFSA durant les ateliers mis en place que ce soit en pratique, en théorie, en ce qui concerne la sécurité, les règlements, le pilotage ou encore l'atelier mécanique. Notre volonté est de permettre avec bienveillance de faire progresser vos jeunes pilotes et de les mettre en confiance pour décrocher le diplôme car il se mérite.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



MINISTÈRE
DES SPORTS